



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@wanadoo.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 mai 2015

Le 18 mai 2015, à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Catherine Ferrière, Maire.

Présents : Catherine Ferrière, Fabienne Guessab, Thierry Lattard, Christian Banides, Gillian Colledge, Yves Jouano, Valérie Ménard, Serge Perlès, Serge Quintane, Sylvie Revillon, Hélène Ruffenach

Secrétaire de séance : Gillian Colledge

La séance est ouverte à 18 h 05.

Le Maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir, une question sur le principe de l'embauche d'un emploi aidé pour divers travaux sur la commune. Après accord, cette question est ajoutée sous le nouveau point 7.

1. Délibération pour percevoir le fonds de concours attribué par Alès Agglomération pour le financement de la réfection de la cuisine-bar du Clos Jean Cavalier.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté d'Alès Agglomération a alloué à la commune un fonds de concours de 4000 euros pour le financement de la réfection de la cuisine-bar du Clos Jean Cavalier estimé à 11.949,00€/HT.

Le montant total des travaux s'élève à la somme de 11.992,00€/HT.

Le plan de financement est le suivant :

- Fonds de concours d'Alès Agglomération	4.000,00 €
- Fonds propres de la commune	7.992,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

- De demander le versement du fonds de concours de 4000 € à la Communauté d'Alès Agglomération.

Le Maire explique que cette somme ne couvre pas la totalité des travaux (chiffrés à 11 992 €), le reste étant couvert obligatoirement par les fonds propres de la commune.

2. Délibération pour percevoir le fonds de concours attribué par Alès Agglomération pour le financement de la réfection des voies communales suite aux intempéries des 10 et 11 octobre 2014

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté d'Alès Agglomération a alloué à la commune un fonds de concours de 4000 euros pour l'aide à la réfection des voies communales endommagées par les intempéries des 10 et 11 octobre 2014.

Le montant des travaux de remise en état de la voirie par l'entreprise J.T.P. JOFFRE s'élève à la somme de 25.273,70 €/HT.

L'opération sera financée par le fonds de concours d'Alès Agglomération pour un montant de 4.000,00€, et le solde sera supporté par le budget communal, soit 21.273,70 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

- De demander le versement du fonds de concours de 4000 € à la Communauté d'Alès Agglomération pour le financement de la réfection de la voirie communale.

Mme le Maire rappelle que le coût total des dégâts sur Bouquet est estimé par le Conseil Général à 38 200€. Le principe d'une aide de l'Agglomération pour la réfection des chemins communaux est acquis, ces 4000 € viennent en complément de la somme qui sera attribuée ultérieurement par l'Etat (répartition des aides sur toutes les communes sinistrées).

En réponse à la question de savoir s'il ne fallait pas refaire les chemins concernés selon une technique plus durable, le Maire précise que ces aides sont accordées pour une réfection à l'identique. Un éventuel programme de mise à niveau sur plusieurs années serait à considérer dans le contexte du budget de la commune.

3. Information sur la mise en affouage par la mairie de parcelles de bois communaux délimitées avec l'ONF, parcelles qui seront ouvertes aux habitants par tirage au sort

Mme le Maire donne la parole à Thierry Lattard pour expliquer les modalités de l'affouage.

Le texte de la délibération sera soumis par l'ONF d'ici quelques semaines.

Le site des parcelles à attribuer en affouage a été identifié, il se trouve sur la route de Navacelles. Il est facilement accessible, et ne présentera pas de difficultés pour l'extraction du bois. Il est proposé que les intéressés s'inscrivent dès maintenant ; la date limite pour l'inscription est fin août, et les demandes seront traitées fin septembre. La coupe pourrait commencer vers la fin de l'année.

Il est envisagé désormais d'organiser l'affouage sur des superficies plus petites, mais en renouvelant l'opération plus régulièrement, ce qui devrait permettre aux particuliers de stocker plus facilement chez eux les quantités de bois dont ils ont besoin.

La réalisation de la coupe est à la charge de l'individu qui pourra se faire assister selon le règlement en vigueur.

Les inscriptions seront prises au secrétariat de la mairie et auprès de M. Thierry Lattard.

4. Délibération pour le défraiement de l'hébergement du site web et de frais de transport pour la formation des élus

- a.) Le site web ayant été créé au nom de la première adjointe pour le compte de la municipalité à titre expérimental, il s'agit, maintenant qu'il a atteint une vitesse de croisière, de le reprendre au nom de la municipalité et de défrayer l'adjointe pour les frais d'hébergement qui s'élèvent à pour 2014 et 2015.

Il est précisé que le site est administré, à titre bénévole, par Mme Fabienne Guessab, adjointe, ce qui représente pour la commune une économie considérable.

- b.) Le deuxième adjoint ayant été amené à parcourir plus de 1000 kilomètres dans l'exercice de son mandat, il est demandé de lui défrayer ces dépenses au barème officiel. Un conseiller estime qu'il ne faudrait rembourser ces frais que s'ils dépassent le montant de l'indemnité de fonction attribuée aux adjoints. Le Maire répond que l'indemnité, qui est très modeste, est

destinée à compenser les activités des élus et ne peut pas être considérée uniquement comme une indemnité de frais de transport.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Demande de subvention de l'association « Bouquet d'artistes » pour l'organisation de troisième festival de musique les 12, 13 et 15 août 2015

Face aux différentes demandes de subvention qui ont été adressées à la municipalité, le Conseil municipal tente de préciser quelques critères d'attribution.

Ces subventions peuvent être de type financier ou logistique (mise à disposition des moyens réprographiques de la municipalité, publicité à travers le site web, mise à disposition gratuite des lieux ou bâtiments publics de la commune ...).

Les événements entrant en ligne de compte pour une subvention peuvent être d'ordre culturel, social ou patrimonial. Ils doivent présenter un réel intérêt local (promotion de la vie culturelle ou des liens sociaux de la commune, organisation par des habitants de Bouquet et gérés par des associations ayant des attaches avec la commune ...).

Le festival de musique « Bouquet d'artistes » rentre bien dans ces critères. L'association demande une subvention de 3000€, dont la plus grande partie (2000€) couvre la location d'un piano, indispensable pour le programme. A l'appui de cette demande, elle a présenté son bilan d'activités 2014 et son budget prévisionnel pour le festival 2015.

Un conseiller demande s'il faut accorder une subvention qui à elle seule représente 75% du poste budgétaire réservé aux associations. Un autre demande si les spectacles ne devraient pas être payants, au moins pour le public « hors-commune ». Après un débat, le Conseil municipal estime qu'il se doit de promouvoir un événement qui est spécifique à Bouquet, qui offre aux habitants de la commune des concerts de grande qualité, et qui par son rayonnement parmi un public de mélomanes aide à créer une image positive de la commune.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention financière de 2000€ plus une aide logistique (publicité notamment). Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Sylvie Revillon et Serge Perlès, membres de l'association, ne participent pas au vote.

6. Délibération autorisant le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard à agir pour le compte de la commune dans le renouvellement du marché des assurances statutaires avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Il s'agit pour la commune de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la commune à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la possibilité d'y adhérer.

La commune garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence sont défavorables, tant en terme de primes que de conditions de garantie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Opportunité de l'embauche d'un emploi aidé

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de l'embauche d'une personne remplissant les critères pour un emploi aidé. Il s'agirait d'un contrat d'un an, renouvelable, pour une prestation de 20 heures par semaine. Le but de cette opération est d'aider l'employé communal dans ses tâches, et si possible d'effectuer d'autres travaux, par exemple, la réparation de murets en mauvais état. La personne embauchée devrait avoir déjà des compétences suffisantes, si possible complémentaires à celles de M. Terrier.

Le Conseil municipal émet un accord unanime sur le principe.

8. Bilan de saison de chasse 2014-2015

Mme le Maire donne la parole à Serge Quintane qui présente le bilan de la saison de chasse. 130 sangliers ont été tués sur le territoire de la commune. Les chasseurs se trouvent en face de deux problèmes majeurs : le surpeuplement de sangliers, dont ils n'arrivent pas à venir à bout, et l'élimination des abats.

Pour essayer de contrôler la prolifération de sangliers, il a été demandé d'organiser des tirs d'approche. La question de la sécurité des habitants et des promeneurs est soulevée, face à une saison de chasse qui se prolonge dans l'année.

Concernant l'élimination des abats, deux solutions sont envisagées : la construction d'une fosse avec apport de chaux et, à terme, l'évacuation en conteneur par un équarisseur sous contrat.

Ces solutions sont traitées avec l'assistance de l'O.N.F. qui est gestionnaire des bois communaux.

Messieurs Jean-Pierre Benard et Jacques Collette, présents dans l'assistance, demandent la parole. Mme le Maire leur accorde.

Ils posent la question de la sécurité des personnes.

M. Jean-Pierre Benard fait une remarque sur l'incidence que pourrait avoir la publication des résultats de chasse sur le site web de la commune.

9. Questions diverses

Mme Sylvie Revillon donne une information sur « Les villages en chantant », initiative menée par un couple (écrivain et musicien d'Alès) qui se propose de recueillir et de mettre en musique les souvenirs et les vies des habitants des villages.

Il pourrait être envisagé de participer à ce projet dans le cadre de la fête de Noël. Le financement pouvant être pris sur le budget alloué pour l'organisation de la fête de Noël.

La séance est levée à 19.25.

Le Maire



Catherine FERRIÈRE